

## Chili : la lutte des mapuches, avant ils n'avaient pas d'âme maintenant ce sont des terroristes

02-01-2008

Durant les gouvernements de la Concertation plus de 420 mapuches ont été inculpés par la Loi de Sécurité Intérieure de l'État et la Loi Antiterroriste.

« L'existence de prisonniers politiques mapuche démontre que les autorités ont fait un usage abusif du pouvoir punitif de l'État pour réprimer les actions de protestation sociale du peuple mapuche, et désactiver leurs organisations par la voie de l'emprisonnement de leurs chefs », dit José Aylwin, directeur de l'Observatoire des Droits des Peuples Indigènes.

« Ses phrases sont injustes et leur emprisonnement est la conséquence dramatique de la politique de criminalisation de la protestation sociale indigène, promue par les gouvernements de la Concertation. La présidente Michelle Bachelet n'a pas accompli sa promesse électorale, assumée en réunion avec des organisations indigènes réunies dans Nueva Imperial, d'exécuter les recommandations du Relateur de l'ONU pour les droits indigènes. Les situations de criminalisation de la protestation mapuche ont été maintenues », ajoute-t-il. Le Chili n'a pas rempli l'engagement de ratifier la Convention 169 de l'OIT sur les peuples indigènes, ni la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Indigènes.

Des dizaines de Communautés mapuche se trouvent actuellement encerclées par d'étendues propriétés de plantations de pins et d'eucalyptus, propriétés de grands holdings, parmi lesquels le Groupe Angelini, propriétaire de Forestal Bosques Arauco SA, et le Groupe Matte, propriétaire de Forestal Mininco SA. Les surfaces que possèdent ces deux compagnies - et d'autres plus petites- dépasse les 2 millions d'hectares. Le peuple mapuche en dispose d'à peine 700 mille.

L'affaire du bois - qui inclut des fabriques de cellulose est jalousement protégée par les politiques gouvernementales et engendre des profits de plus de 3.000 millions de dollars. On dit que les investisseurs du secteur forestier aspirent à augmenter les surfaces plantées à plus de 5 millions d'hectares. (...)

Après 66 jours de grève de la faim, vendredi 14 décembre les prisonniers politiques mapuche José Huenchunao, Juan Millalen et Jaime Marileo, ont décidé de suspendre leur jeûne prolongé. Héctor Llaitul et Patricia Troncoso continuent de ne plus ingérer d'aliments et sont sur le point d'accomplir 70 jours de mobilisation devant l'indifférence des autorités. Patricia Troncoso a dû être transférée d'urgence à l'Hôpital d'Angol, après avoir souffert un évanouissement. Les docteurs Germán Bass et Tania Muñoz ont émis un rapport dans lequel ils signalent que les prisonniers politiques mapuche se trouvent dans un « état de santé critique, avec un risque vital ». La perte de poids oscille entre 14 et 23 kilos. « Ils requièrent une supervision médicale quotidienne, avec des examens de laboratoire périodiques », indiquent-ils. La Fédération Internationale des Droits Humains (FIDH) a manifesté son « extrême préoccupation pour la santé des grévistes » et a exhorté le gouvernement à « réviser les sentences et à libérer les personnes condamnées arbitrairement ».

Les grévistes ont reçu les visites de dizaines d'organisations et de personnalités, parmi lesquelles le dirigeant aymará bolivien Felipe Quispe et l'ex juge Juan Guzmán Tapia, celui qui a inculpé et demandé la levée de l'impunité de l'ex dictateur Augusto Pinochet. « La lutte des mapuches est politique et, de fait, comme cela a été fait pendant la dictature, on leur fabrique des infractions pour les criminaliser », a écrit l'ex juge dans le journal La Nación. « Ils visent l'accomplissement des promesses faites par des précédents présidents, - a-t-il ajouté - la reconnaissance par l'État des droits qui leur sont inhérents et leur égalité dans la diversité qui leur est propre. Ce qui est certain c'est que pendant la gestion de Michelle Bachelet, la répression, le harcèlement et la persécution politique contre les Communautés, leurs membres et leurs dirigeants se sont intensifiés. En outre, ils ont été victimes de la persécution policière, comme de celle des procureurs, conformément à la loi de conduites terroristes ». (...)

Arnaldo Pérez Guerrawww.rel-uita.org Rebellion, 02 janvier 2008. <http://www.rebellion.org/noticia.php?id=61225> Traduit par <http://amerikenlutte.free.fr>